



# DIRAP

## Défense des Intérêts des Riverains de l'Aérodrome de Pontoise-Cormeilles en Vexin

Association 1901 enregistrée en sous préfecture de Pontoise n°10231

Siège social : Mairie 95810 Epiais Rhus

Adresse postale : Dirap 10 rue Jean Perrin 95450 ABLEIGES

Site : <http://dirap.org> e mail : [dirap@dirap.org](mailto:dirap@dirap.org)

Décembre 2010

## Une hirondelle ferait le printemps...pour qui ?

### EDITO

Les Etats redoublent d'initiatives pour sortir de la crise avec pour objectif de restaurer la croissance et l'IATA (l'association internationale du transport aérien) à confirmé que la demande passagère était de 5% au-dessus de son niveau d'avant crise début 2008.

Airbus table également sur une croissance «en tendance» de 5% par an et l'Europe travaille activement à la construction du « ciel unique européen ».

Ces bonnes nouvelles pour les gestionnaires d'activités impliquent évidemment le retour de la crainte des usagers de subir de nouveau les nuisances du trafic aérien de l'activité commerciale mais aussi de l'aviation légère locale.

Dans ce contexte les **associations s'organisent** : l'ADVOCNAR (défense des riverains Roissy) vient de lancer un projet de réseau de stations de mesure de bruit avec le même partenaire que la DIRAP, les nuisances seront ainsi « traquées » de Pontoise jusqu'à Roissy !

### Les résultats des mesures de bruit de l'année 2010

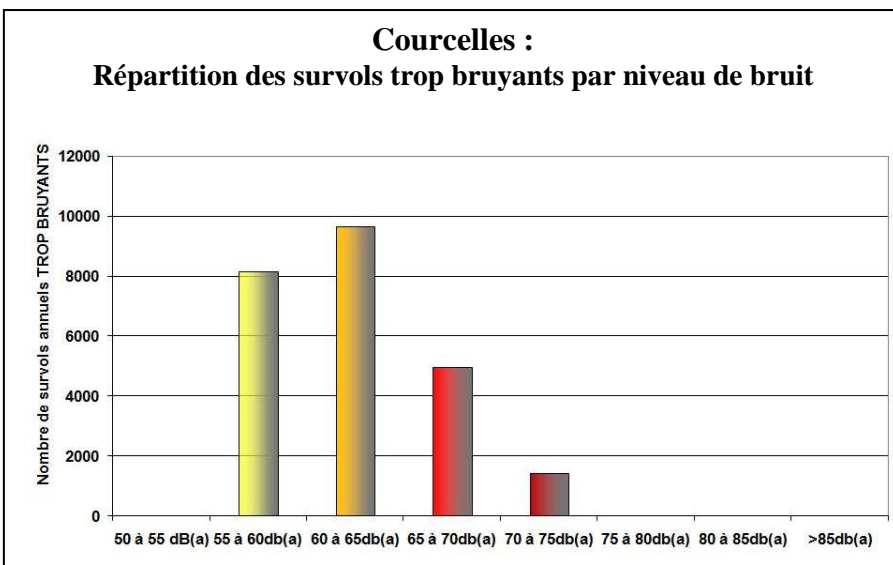
En 2010, les stations de mesure de bruit de le DIRAP ont été exploitées sur les villages de **Courcelles, Ableiges, Us et Epiais Rhus.**

Les résultats de l'année 2010 sont semblables à 2009 qui étaient en léger retrait par rapport à 2008.

En 2011 une 4<sup>ème</sup> station de mesure viendra compléter le réseau de la DIRAP.



### Les mesures sur Courcelles/Viosne.



Les 24000 survols trop bruyants sont présentés par niveau de décibels.

Ainsi c'est **plus de 50 passages journaliers** à un niveau supérieur à 60 dBa que supportent les riverains.

Ces nuisances s'ajoutent à celles induites par le trafic de Roissy

## La DIRAP participe à « Convergence » contre les nuisances aériennes

Convergence est un réseau regroupant 170 associations d'Ile de France défendant une plateforme commune pour la réduction des nuisances aériennes :

- Demande d'un couvre-feu nocturne,
- Demande d'un plafonnement de l'ensemble du trafic aérien de l'Ile-de-France,
- Relèvement des altitudes d'approche.

La DIRAP représente les riverains de l'aérodrome de Pontoise-Cormeilles.

**Le Préfet de Région Ile de France a mis en place un comité régional de concertation (CRC)**, initiative saluée par les associations représentatives des riverains de Roissy et Orly qui veulent instaurer un processus de réflexion et de négociation sur la mise en œuvre de solutions de réduction des nuisances aériennes. La Dirap a demandé à participer au CRC pour représenter les riverains qui subissent « la double peine » des nuisances locales et des nuisances de Roissy.

## Une concertation avec les usagers difficile à mettre en œuvre.

Depuis un an la DIRAP essaie de rencontrer les usagers par l'intermédiaire du président du comité des usagers de l'aérodrome de Pontoise/ Cormeilles. Aucune réponse n'a été donnée aux courriers proposant de discuter avec les usagers des conditions de mise en place des bonnes pratiques de circulation afin de mieux respecter les riverains, ceci dans le cadre de l'application de la Charte Usagers/Riverains de 2001.

Une réunion avec la DSAC (Direction de la Sécurité de Aviation Commerciale) en novembre a permis de définir les voies permettant de mettre en place cette concertation. **L'implication de la Dirap restera totale pour mettre en place cette concertation** que nous voulons constructive.

## La mobilisation des populations fera tout !

Le chemin de la croissance réactivera-t-il les réflexions des opérateurs de l'aviation commerciale et de l'administration?

Rappelons-nous la « proposition indécente » faite lors du projet de PEB proposé en 2004, qui avait motivé contre lui plus de 900 avis négatifs lors de l'enquête publique : **une hypothèse insupportable de 20 000 mouvements par an** qui justifiait la mise en place d'une zone D sensée protéger les riverains !

20 000 mouvements d'affaires par an cela veut dire, en plus des nuisances des circuits de piste, en moyenne 60 avions turboréacteurs particulièrement bruyants chaque jour ou chaque nuit car l'aérodrome est toujours ouvert la nuit.

La DIRAP sera toujours en première ligne pour faire en sorte que les moyens et les dispositions soient mis en œuvre, de façon responsable, pour qu'une croissance que d'aucuns espèrent soit accompagnée par moins de nuisances.

**Les exemples de progrès environnementaux sont nombreux**, la loi Grenelle l'envisage pour l'activité aérienne, **c'est au citoyen de faire respecter son droit** au respect de son cadre de vie.

## RESTONS MOBILISES !

### BULLETIN D'ADHESION 2011

Nom: .....

Prénom :.....

Adresse:.....

Téléphone :..... E mail :.....

MONTANT DE LA COTISATION :

**10 € Adultes ; 5€ étudiants, 30 € Associations** par chèque à l'adresse suivante:

**Association DIRAP** – Chez Claude BAUSSAC / Trésorier 23 rue Aussenard 95450 SAGY

Seriez-vous volontaire pour la distribution de tracts ?

Voudriez-vous rejoindre le conseil d'administration ?



**Soutient notre action**